

1956 : CRÉATION DU COMITÉ INTERNATIONAL DE CARTOGRAPHIE

1958 : CRÉATION DU COMITÉ FRANÇAIS DES TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES

1959 : CRÉATION DE L'ASSOCIATION CARTOGRAPHIQUE INTERNATIONALE

1962 : LE COMITÉ FRANÇAIS DES TECHNIQUES CARTOGRAPHIQUES DEVIENT LE COMITÉ FRANÇAIS DE CARTOGRAPHIE

Par Monique PELLETIER, conservateur général honoraire des bibliothèques

L'histoire du Comité français de cartographie est caractérisée par son étroite relation avec celle de ce qui deviendra, en 1959, l'Association cartographique internationale. En 1956, l'éphémère Comité international de cartographie est chargé d'étudier la formation d'une association internationale, tandis qu'est recommandée la formation de sociétés nationales. En décembre, les principaux établissements cartographiques français (IGN, SHOM, Institut français du pétrole, Michelin et Blondel la Rougery), auxquels se joignent les Géomètres experts, approuvent la constitution d'une commission d'étude.

Le 24 mars 1958 se tient la première assemblée générale du Comité français des techniques cartographiques, chargé de contribuer au développement des méthodes et techniques cartographiques, c'est-à-dire de toutes les activités « qui permettent, à partir des documents de base appuyés sur la géodésie et résultant de levés directs ou de restitutions photographiques, d'arriver à la carte imprimée » ; il ne s'agit pas de n'importe quelle carte imprimée, mais d'une carte imprimée exacte, présentant les meilleures garanties. La production cartographique s'est alors amplifiée et diversifiée : « Objet rare, dispendieux, secret même parfois, une carte ne répondait guère autrefois qu'à des besoins militaires. [Affirmation qui devrait être nuancée.] Aujourd'hui, c'est un document qui fait partie de la vie courante. Le développement de l'expansion économique fait apparaître presque chaque année la nécessité de documents nouveaux, spécialement étudiés, pour les routes, les chemins de fer, l'administration, les avions rapides à grand rayon d'action, le tourisme, les recherches minières, le pétrole, les canaux et les forêts, la distribution de l'électricité et du gaz, les grands travaux, la navigation, l'étude des sols et de la végétation, l'enseignement, la documentation, etc... » Prolifération des cartes et évolution des techniques -d'où la dénomination du nouveau Comité-- : « Concurrément avec cette expansion, les techniques cartographiques subissent une évolution basée sur

les récentes applications scientifiques, et elles nécessitent l'étude de procédés de plus en plus complexes. Le rôle de l'artisan s'efface pour céder la place à l'ingénieur, à l'industriel. »

Le 22 avril 1958, le conseil du Comité français des techniques cartographiques, réuni au SHOM, rue de l'Université, élit comme président Henri Gaussen et comme secrétaire général Stéphane de Brommer. M. Amiel, directeur des services Michelin à Paris, est désigné pour représenter le Comité à la 2e Conférence cartographique internationale qui va se tenir à Chicago et Washington du 14 au 28 juin. Au programme de cette manifestation : conception cartographique, compilation et rédaction de cartes, écritures, relief, reproduction, généralités. Par ailleurs, le Comité français s'intéresse aux productions des autres pays, Suisse et États-Unis par exemple, et leur consacre des conférences générales. Il organise de nombreuses visites à diverses institutions : Collège technique Estienne, ateliers du Cadastre, carto-thèque de l'IGN, usines Kodak-Pathé, papeterie Arjomari... Le Comité comporte six sections (de A à F). La section A concernée par la documentation et les études générales est en charge du bulletin confié à une commission de dix membres... Elle se réunit fréquemment comme la section B Techniques d'adaptation ou la section D Techniques de rédaction. Sont également créées des commissions plus spécifiques comme celle qui étudie les symboles des cartes thématiques.

En novembre 1958, la Conférence de Mayence sur la coopération internationale définit le rôle de la future Association cartographique internationale. Celle-ci devra favoriser la collaboration entre cartographes professionnels, responsables eux-mêmes d'équipes de spécialistes. « Il faut éviter que le cartographe ne soit lui-même qu'un spécialiste qui se concentre sur les problèmes techniques, et qu'il perde la largeur de vue nécessaire pour juger du contenu d'une carte. » La Conférence en vient à définir la cartographie et le carto-

graphe. Se pose évidemment le problème des rapports avec l'Union géographique internationale. Il est trop tôt, semble-t-il, pour couper le cordon ombilical, mais le cadre européen pourrait constituer une bonne base de départ. Finalement l'Association cartographique internationale est créée par la Conférence cartographique de Berne des 9 et 10 juin 1959, où douze nations européennes plus les Etats-Unis sont représentés. La nouvelle association demande son affiliation à l'UGI, mais souhaite garder son indépendance, solution qui recueille l'accord du Comité français des techniques cartographiques. Le Dr Imhof est élu président du Comité exécutif et S. de Brommer l'un des vice-présidents. Les langues officielles seront, comme à l'UGI, le français et l'anglais, le français faisant foi.

La première assemblée générale de l'ACI se tient à Paris en 1961, doublée d'une exposition cartographique internationale, première du genre, organisée par le Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale. Les recettes comptabilisées pour la tenue de cette assemblée semblent modestes : 5 500 F de subvention, 1 297 F de frais d'inscription, augmentés, il est vrai, par la participation au dîner à la

Tour Eiffel, 2 085 F... C'est peu par rapport aux cotisations perçues par le Comité français des techniques cartographiques en 1961, 21 196 F, qui permettent d'équilibrer son budget dont les deux postes de dépenses les plus importants sont le bulletin, 11 531 F et les salaires, 7463 F. Rappelons qu'en 2004 les cotisations permettent de réunir 14 376 €, que le bulletin revient à 11 531 € et que les salaires se montent à 17 683 € : les membres cotisants sont moins nombreux, 138 contre 233 en 1961 et le personnel assure maintenant la mise en page du bulletin.

L'assemblée générale du 12 mars 1962 entérine la transformation de la dénomination du Comité français des techniques cartographiques en celle de Comité français de cartographie pour tenir compte « de la constitution définitive de l'Association cartographique internationale, du texte de ses statuts, des dénominations adoptées par les organismes représentatifs des divers pays, et du développement satisfaisant des études poursuivies ». Pour définir le champ d'action de l'ACI, on a préféré « cartographie » à « techniques cartographiques » jugées trop restrictives, et le Comité français a fini par se rallier à cette conception.